



COMMUNIQUE DE PRESSE

Gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs

Le dérèglement climatique met notre société et les écosystèmes sous pression. Après un été 2022 marqué par la canicule et une sécheresse intense, un déficit pluviométrique et neigeux caractérise l'hiver qui se termine. Les Vert·e·s bernois·es, fribourgeois·es, neuchâtelois·es et vaudois·es craignent donc, à court terme, mais aussi sur le long terme une augmentation drastique des conflits d'usage de l'eau (eau potable, préservation des écosystèmes, irrigation des terres agricoles, industrie et artisanat, production de force hydraulique, loisirs, activités de détente).

Après l'interpellation [22.4127](#) de **Céline Vara** au Conseil des Etats, il est apparu flagrant que, dans le contexte climatique actuel en mutation, les cantons qui partagent un même bassin versant devaient sans délai se mettre autour d'une table pour élaborer une stratégie commune de préservation de la ressource en eau. Le guide pratique publié par l'Office fédéral de l'environnement pour la gestion intégrée des eaux représente un outil adéquat pour coordonner activités et utilisation de l'eau entre les différents usagers mais aussi à protéger l'eau contre les atteintes. Ainsi réuni.es ce matin en conférence de presse à Neuchâtel, **Céline Vara** (Conseillère aux Etats), **Christoph Grupp** (député au Grand Conseil bernois), **Sabine Glauser** (députée au Grand Conseil vaudois), **Julien Vuilleumier** (député au Grand Conseil fribourgeois) et **Céline Barrelet** (députée au Grand Conseil neuchâtelois) ont présenté le postulat intercantonal **Gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs** déposé de manière coordonnée dans chacun de ces cantons.

Berne, Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, le 30 mars 2023

ANNEXES

P2 : **Illustration des principaux objectifs de la gestion des eaux et des secteurs correspondants.**

P3 : Postulat neuchâtelois **Pour une gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs (lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat).**

P5 et suivantes : **Interventions** lors de la conférence de presse.

CONTACTS

Céline Vara, Conseillère aux Etats

celine.vara@parl.ch, tél. : 078 878 65 05.

Christoph Grupp, Député au Grand Conseil bernois

christoph.grupp@gruenebern.ch, tél. : 076 341 07 49.

Sabine Glauser, Députée au Grand Conseil vaudois

sabine.glauser@gc.vd.ch, tél. : 024 565 95 74.

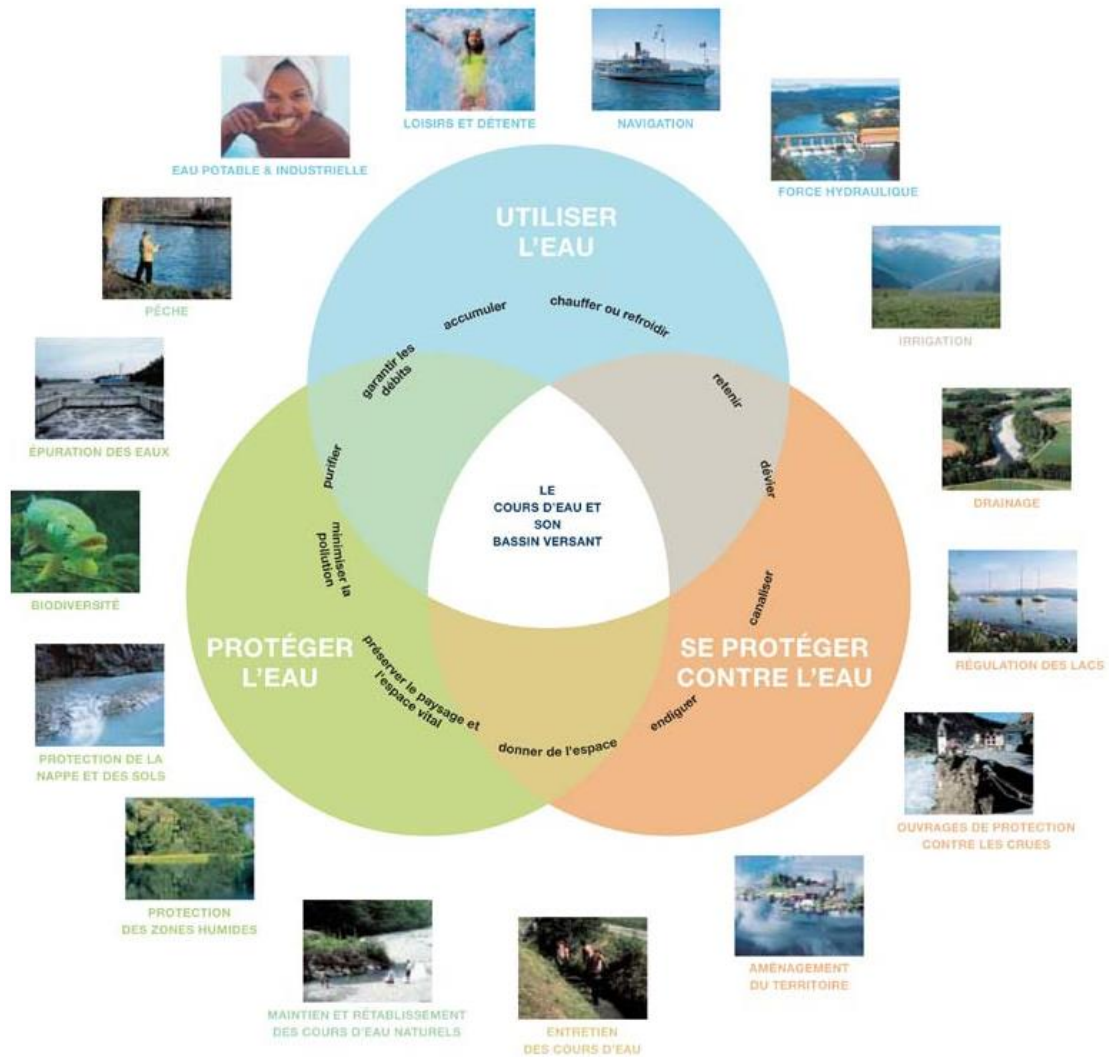
Julien Vuilleumier, Député au Grand Conseil fribourgeois

julien.vuilleumier@verts-fr.ch, tél. : 079 267 47 38.

Céline Barrelet, députée au Grand Conseil neuchâtelois

celine.barrelet.gc@ne.ch, tél. : 076 318 93 65.

Illustration des principaux objectifs de la gestion des eaux et des secteurs correspondants.



Source : Figure 2, p. 7, *Gestion par bassin versant Volet 1: Gestion par bassin versant et gestion des eaux en Suisse*, Office fédéral de l'Environnement ([lien](#)).



Postulat Géraldine Dubuis et consorts - Pour une gestion intégrée intercantonale du lac de Neuchâtel

Auteur : Géraldine Dubuis

Date du dépôt : 31.01.2023

Département pilote : DJES

Département en appui : -

Identifiant : 23_POS_5

Commission : [CTAE](#)

Dernière décision du GC : Renvoyé à commission, 07.02.2023

Texte déposé

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à coordonner une gestion intercantonale du bassin versant hydrologique du lac de Neuchâtel avec les cantons voisins de Berne, Fribourg et Neuchâtel et de mieux coordonner entre elles les diverses mesures à prendre en vertu de l'ordonnance sur la protection des eaux de même qu'avec les mesures à prendre dans d'autres domaines (selon l'art. 46 OEaux).

Développement

Les événements climatiques extrêmes de ces dernières années démontrent qu'il est essentiel de réfléchir à une gestion intégrée des eaux pour assurer la pérennité de cette ressource essentielle à notre survie. Basé directement sur les articles 73 et 76 de la Constitution fédérale, cet outil intersectoriel est extrêmement important pour les cantons en matière de gestion des eaux à l'échelle du bassin-versant. La gestion intégrée des eaux vise en effet à administrer l'or bleu ainsi que ses infrastructures à grande échelle sur un temps long. Elle est pensée pour se dérouler en processus cycliques de conception, de mise en œuvre et de surveillance.

Le programme de législature 2022-2027 prévoit le déploiement d'une telle gestion de l'eau. Dans d'autres cantons limitrophes, cela fait longtemps qu'elle est mise en œuvre. Sur le plan fédéral, les cantons sont fortement encouragés à pratiquer la GIRE. Dans sa réponse à l'interpellation 22.4127, le Conseil fédéral informe qu'à « la suite des épisodes de sécheresse de 2003, 2015 et 2018, plus de la moitié des cantons ont mis en œuvre une planification régionale pour les ressources en eau ou sont en train d'en élaborer une. Une telle planification doit être axée sur les défis et les besoins régionaux. S'agissant des régions frontalières, les cantons se concertent à cet égard. Pour la Confédération, ce principe de coordination conserve toute sa pertinence, et les cantons continuent de l'appliquer. »

De plus il nous informe qu'il « a chargé l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de météorologie et de climatologie ainsi que l'Office fédéral de topographie de mettre sur pied, d'ici à 2025, un système national de détection et d'alerte précoces en matière de sécheresse. Ce système permettra aux cantons et aux divers groupes d'utilisateurs (issus p. ex. de l'agriculture) de prendre à temps les mesures préventives qui s'imposent. Grâce à l'obligation de fournir des rapports, il sera possible de savoir dans quels domaines des problèmes subsistent pour les cantons (p.



ex. conflits entre irrigation des surfaces agricoles, approvisionnement en eau potable et besoins des écosystèmes). Sur la base des domaines problématiques identifiés, les cantons pourront arrêter les mesures pertinentes. Sont envisageables dans ce contexte des mesures visant à garantir l'approvisionnement en eau potable ou à développer l'infrastructure locale d'approvisionnement en eau d'usage destinée à l'irrigation sans qu'il y ait atteinte à l'écologie. Au besoin, ces mesures devront être coordonnées entre les cantons concernés ».

Le présent objet a donc pour objectif de demander au Conseil d'Etat d'intégrer cette dimension intercantonale dans sa mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux, en particulier pour la région des trois-lacs.



Contexte météorologique et climatique / Julien Vuilleumier, co-président Les VERT-E-S, Fribourg

L'année 2022 démontrait des conditions exceptionnelles, tant en termes d'hydrologie que de températures et le début 2023 ne fait que le confirmer. Cette conférence pourrait d'ailleurs se dérouler presque chaque année, tant le caractère exceptionnel des conditions météorologiques se reproduisent et se répètent. Ainsi, la banalisation de l'exceptionnalité semble devenir la norme et cette tendance peut être expliquée par un phénomène clairement identifié : le changement climatique.

Période d'ensoleillement croissantes, hydrologie en diminution, températures moyennes en hausse : Toutes ces tendances impactent drastiquement tant les biotopes que les activités et le bien-être. L'exemple qui nous concerne, soit celui de la région des Trois Lacs est parlant : lors de l'été caniculaire passé, la situation hydrologique des cours d'eau fribourgeois a été particulièrement critique et elle ne fut pas la seule ; tous les cantons adjacents étant similairement atteints. Le débit de nombreuses rivières a atteint des niveaux extrêmement bas durant des périodes prolongées des mois de juin et de juillet. Avec pour exemple la température de la rivière de la Broye et de la Petite Glâne, dans la région des Trois Lacs qui est montée jusqu'à 28°C et était chaque jour au-dessus de 24°C depuis la mi-juillet alors que la situation est considérée comme critique au-delà de 22°C pour des espèces comme la truite. Nos députés se sont d'ailleurs inquiétés de cette situation, mais les mesures des restrictions d'usage de l'eau mise en place pour y pallier n'ont pas été suffisantes.

C'est là la situation actuelle. Cependant la tendance ne s'arrête pas aujourd'hui, mais se poursuit bel et bien vers une accentuation des phénomènes critiques de ce type. Ainsi, selon MétéoSuisse, une sécheresse telle que celle qui s'est produite jusqu'à présent une à deux fois par décennie pourrait survenir une année sur deux, à la fin du siècle. A long terme, il est prévu une évolution des débits des eaux avec un débit hivernal en augmentation et un débit estival en baisse. Par conséquent les pénuries d'eau estivales risquent de se normaliser avec pour conséquence une hausse du potentiel de danger et une vie aquatique en difficulté dont les espèces se retrouvent menacées.



Utilisation actuelle et conflits d'usages potentiels de l'eau / Sabine Glauser, Les VERT-E-S, Vaud

La Suisse, château d'eau d'Europe, a, a priori, un potentiel tel que de nombreuses activités se sont développées autour de cette ressource qui semblait jusqu'à peu illimitée. Ce n'est alors que lorsqu'une pénurie est envisagée que toutes ces utilisations entrent en compétition.

On peut considérer que l'eau est utile de trois manières différentes : elle est soit consommée, soit exploitée puis restituée, soit valorisée pour ses propriétés intrinsèques.

Dans la première catégorie, sa consommation passe par une multitude de domaines et bien évidemment, en premier lieu, il y a l'eau comme condition fondamentale à la vie.

Ainsi tous les êtres vivants ont besoin d'eau, que ce soient les êtres humains, les plantes qu'ils consomment, les animaux d'élevages et leurs sous-produits que les humains consomment, mais aussi tous les êtres vivants qui enrichissent la biodiversité. Toujours dans la catégorie de l'eau consommée, on trouve les usages domestiques liés à l'hygiène et à un certain nombre de loisirs, les usages industriels et professionnels, dans le cadre des nettoyages ou l'eau comme composant d'un produit. On peut, par exemple, imaginer la quantité d'eau nécessaire au fonctionnement et à l'hygiène d'un hôpital. Les réserves d'eau pour garantir la sécurité incendie sont également importantes. Le domaine du tourisme ou des loisirs consomme également d'impressionnantes quantités d'eau, par exemple pour l'irrigation des terrains de golfs, pour remplir des piscines, ou pour l'enneigement artificiel des pistes de ski.

Ensuite, la deuxième catégorie regroupe les activités qui utilisent l'eau, pour la restituer rapidement. L'utilisation de la force hydraulique en fait partie, tout comme l'exploitation du potentiel thermique de l'eau, pour refroidir de grandes installations. Sa température est alors susceptible d'être modifiée.

La dernière catégorie profite simplement de la présence de l'eau. On y trouve toutes les formes de navigations : le transport de personnes, de marchandises, la navigation de plaisance. Et dans leur prolongement, on y ajoutera les utilisations de divertissement : le tourisme ou la baignade en zone humide, lacustre ou fluviale, les sports nautiques, la spéléologie.

En tant que milieu de vie des poissons, l'eau est ici aussi évidemment la condition sine qua non à l'activité de la pêche. Dans un autre registre, par son effet de réverbération de la lumière de soleil, l'eau contribue au réchauffement et à l'ensoleillement des cultures à proximité. Et de manière plus générale, l'eau a un effet thermorégulateur, qui, emmagasinant l'énergie calorifique, réduit les écarts de température entre le jour et la nuit.



Défis cumulés pour régler le niveau des eaux / Christoph Grupp, Les VERT-E-S, Berne

Les cours d'eau du Seeland bernois, leur protection et leur utilisation ont parfois entraîné d'énormes défis ces dernières années. S'y ajoute la protection contre l'eau, donc notamment la protection contre les crues.

La palette des thèmes s'élargit en outre aux nappes phréatiques, qui sont de plus en plus sous tension en termes de quantité et de qualité. Enfin, l'agriculture du Grand Marais est également confrontée à une forte érosion des sols, due en partie à l'exploitation, mais aussi à l'abaissement de la nappe phréatique. Ainsi, dans une zone autrefois marécageuse, il devient soudain nécessaire de procéder à des irrigations à grande échelle, ce qui abaisse encore le niveau des eaux de surface comme celui des eaux souterraines.

Enfin, c'est au canton de Berne qu'incombe la tâche centrale de contrôler le niveau des lacs du pied du Jura, avec l'écluse de Port et le barrage du canal de Hagneck. Cela a généralement bien fonctionné par le passé, mais en raison du caractère varié des crues, cette tâche est liée à un processus d'apprentissage et d'expérience constant.

Les crues et les sécheresses ont un impact sur les écosystèmes et l'utilisation des lacs jurassiens. Actuellement, des sommes importantes sont investies dans la nouvelle usine de production d'eau d'Energie Service Bienne à Ipsach. Les exigences posées aux installations de filtrage ont augmenté rapidement en raison des herbicides, mais aussi de nouveaux dangers comme le colmatage par les moules quagga, ce qui accroît encore les coûts.

La situation est également préoccupante pour la pêche. En raison de diverses évolutions dans les cours d'eau, mais aussi des polluants, des fortes variations de la teneur en nutriments, du réchauffement de l'eau, etc., la population de férats a par exemple diminué de 90% au cours des 30 dernières années. Les écosystèmes riverains et donc les zones de frai des poissons sont menacés par le battement des vagues, le réchauffement élevé, également par les moules quagga et, plus récemment, par d'imposants tapis de plantes aquatiques. Tous ces phénomènes ne peuvent pas être résolus par un seul canton, car les cours d'eau, de leur amont jusqu'à l'écoulement de l'Aar dans l'Argovie, traversent au moins cinq territoires cantonaux, chacun ayant ses propres droits de souveraineté. Du point de vue bernois, il est essentiel d'élaborer une stratégie commune avec les riverains en amont et en aval. C'est ce que demande notre postulat commun déposé par des parlementaires vert.e.s des cinq cantons.



Présentation du postulat Gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs / Céline Barrelet, Les VERT-E-S, Neuchâtel

La gestion des ressources, que ce soient les lacs, les rivières, les nappes ou les sources, s'impose comme un enjeu de société d'autant plus primordial que les régimes hydrologiques sont en cours d'évolution. Les variations très contrastées en 2021 et 2022 en sont le reflet. Dans ce contexte de changement climatique et de multiplication des pressions, qualitatives et quantitatives, sur les ressources en eau, la nécessité de coordination entre les usages et la question de la pesée des intérêts se posent de plus en plus souvent.

Dans sa réponse à l'interpellation de Céline Vara, le Conseil Fédéral informe que « la Constitution attribue aux cantons la souveraineté dans le domaine de l'eau et, partant, la responsabilité de la gestion de l'eau. (...) S'agissant des régions frontalières, les cantons se concertent à cet égard. ».

Dans son interpellation, Céline Vara a cependant bien souligné qu'« en période de dérèglement climatique, la gestion intégrée des eaux devrait aussi être élaborée à l'échelle des bassins versants supra-cantonaux ». Pour les vert.e.s, cela paraît en effet éminemment important. Les eaux des Trois-Lacs concernant les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel, font l'objet de convoitises et de projets sans qu'une vue d'ensemble et une coordination adéquate ne soient réalisées.

Face au nombre croissant de conflits liés à l'eau dans ce bassin hydrique, une approche systémique impliquant tous les cantons concernés et une gestion intégrée des eaux respectueuse des ressources est de ce fait plus que nécessaire. C'est pour cela que les Vert.e.s de ces cantons contigus se sont concertés pour déposer auprès de leur gouvernements respectifs une demande de coordonner une gestion intergouvernementale du bassin versant hydrologique de leurs lacs avec les cantons voisins et de mieux coordonner entre eux les diverses mesures à prendre en vertu de l'ordonnance sur la protection des eaux de même qu'avec les mesures à prendre dans d'autres domaines (selon l'art. 46 OEaux).

Cela permettra d'inscrire la gestion de cette ressource convoitée dans une perspective globale veillant à ce que la détermination de priorités et la décision de prendre telle ou telle mesure concrète procèdent d'une vision d'ensemble.